DROIT DES AFFAIRES

Clause de responsabilité : rédiger, plafonner les risques et la négocier

La clause de responsabilité est fréquemment réduite à un plafond repris d'un modèle. Elle ne dit pas quels dommages sont exclus ni comment le plafond se reconstitue dans la durée. Le jour de l'incident chaque partie découvre que la clause ne couvre pas la situation réellement rencontrée et la discussion se déplace sur le terrain de sa validité. Ce workshop d'une heure travaille la rédaction et la négociation de cette seule clause. Il distingue limitation exclusion et plafonnement puis examine les dommages indirects et les postes sensibles comme la perte de données. Il repère enfin les rédactions qui privent la clause de tout effet utile.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,14 jour — 1 h	**À distance**	**À partir de 180 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes d'entreprise et avocats ainsi que responsables contrats acheteurs et risk managers.

PRÉREQUIS
Pratique régulière de la rédaction ou de la négociation de contrats d'affaires

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer limitation exclusion et plafonnement de responsabilité
- Définir le périmètre des dommages couverts et des dommages exclus
- Calibrer un plafond au regard de l'économie du contrat et de l'assurance souscrite
- Articuler la clause avec les pénalités les garanties et la force majeure
- Identifier les rédactions susceptibles d'être privées d'effet

03 Programme détaillé

M1 Le périmètre de la clause

- Savoir ce que l'on limite
- Limitation exclusion et plafonnement comme mécanismes distincts
- Dommages directs et dommages indirects dans la pratique contractuelle
- Postes sensibles comme la perte de données ou l'arrêt d'exploitation
- Cas où la limitation ne peut pas produire effet
- À retenir : Une clause qui vide l'obligation essentielle de sa substance risque d'être écartée par le juge.

M2 Calibrer le plafond

- Un montant qui a une justification
- Assiette de référence retenue pour le plafond
- Plafond global ou par sinistre et reconstitution dans la durée
- Cohérence avec les garanties données et les pénalités prévues
- Confrontation du plafond à la police d'assurance
- Traitement des sous-traitants et des tiers
- Cas pratique : Les participants comparent deux clauses plafonnées différemment et chiffrent le reste à charge en cas d'incident.

M3 Négocier la clause

- Tenir sa position sans bloquer l'affaire
- Arguments côté fournisseur et côté client
- Contreparties échangeables contre un relèvement du plafond
- Articulation avec la force majeure et les cas de suspension
- Rédaction des exceptions au plafond
- Mise en situation : Les participants négocient la clause en binôme chacun défendant une position imposée.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 180 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr